



**Portant attribution d'un numéro de voirie à la  
salle de spectacles et de festivités dénommée La  
Stella.**

*Le Maire de la commune de La Trinité,*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-28 qui rappelle que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale **prescrite par le maire, par arrêté.**

**Vu** la délibération en date du 30 août 1929 dénommant la place où se situe le monument aux morts comme la Place du Souvenir,

**Vu** la délibération en date du 30 juin 2022 ayant pour objet la régularisation de la dénomination de la Place Jean Moulin,

**Vu** la nécessité d'assurer une identification précise des bâtiments communaux pour les services postaux, de secours, de livraison et de géolocalisation ;

**Considérant** que l'adressage est un élément essentiel pour le bon fonctionnement de nombreux services, qu'il concerne les citoyens (secours, prestations à domicile...), les entreprises (fournisseurs d'énergie, services GPS...) ou les collectivités (recensement, gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, collecte de taxes) ;

**Considérant** que la salle de spectacles et de festivités La Stella située sur la place Jean Moulin doit faire l'objet d'une numérotation officielle ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

**La salle de spectacles et de festivités « La Stella »** située sur les parcelles cadastrées section AZ 0294-0300-0323-0324-0563-0564, se voit attribuer le numéro de voirie suivant : **1 Place Jean Moulin.**

### **Article 2**

Cette numérotation sera portée sur les documents administratifs de la commune et communiquée aux organismes concernés, notamment aux services postaux, aux services de secours et aux administrations compétentes.

### **Article 3**

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication dématérialisée pendant 2 mois sur le site : **villedelatrinite.fr** dans la rubrique, *affichage légal de votre mairie* et dont l'ampliation sera transmise au représentant de l'État.

La Trinité, le **17 JUIN 2026**  
**Ladislav POLSKI,**  
Maire de La Trinité,  
Vice-Président de la Métropole Nice Côte  
d'Azur.

